

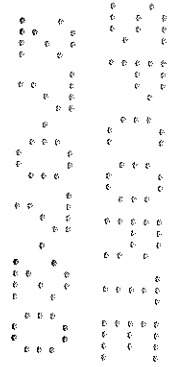
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 17 juillet 2020**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 50
- * de Représentés : 11
- * de Votants : 61 Pour : 58 Contre : 0 Blancs : 3 Absentions : 0



Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTONMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme Sylviane GANDOIN, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine-François RODOLPHI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, Mme Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Dominique ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Enzo OTTOLENGHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Ange STRAFORELLI.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Roland LAURELLI, M. Lionel PASQUALINI, M. François POMPONI, M. Pascal SARTI.

OBJET: ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 juillet 2020 que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juillet 2020. L'an deux mille vingt le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au cosec de Vescovato, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANTONMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF2B/DRCT/BCLST/N°37 en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani et extension aux communes de Campile, CROCICCHIA, ORTIPIORIO, PENTA-ACQUATELLA, PRUNELLI DI CASACCONI et Volpajola au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

DECIDE

De proclamer **Antoine POLI**, président de la communauté et le déclare installé.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Antoine POLI Le Président

